

Célia de Lavergne se félicite de l'abaissement des conditions d'accès du filet de sécurité de 1 500 euros pour les TPE et indépendants

Le 31 mars 2020

Pour accompagner les TPE et professions indépendantes dans les conséquences économiques de la crise sanitaire du Covid-19, le Gouvernement a proposé la mise en place d'un fonds de solidarité. *« Cela fait partie des mesures d'urgence économiques que nous avons votées le 22 mars en format réduit à l'Assemblée nationale, avec le dispositif de chômage partiel, les garanties de prêts de trésorerie ou encore le report de charges fiscales et sociales. Ce fonds de plus d'1 milliard d'euros permet la création d'un filet de sécurité de 1 500 euros pour certaines situations professionnelles, notamment celles de nombreux indépendants ou micro-entrepreneurs, rendues très précaires du fait de la crise du covid-19 »*, rappelle Célia de Lavergne.

Célia de Lavergne, à l'instar de nombreux députés membres de la majorité, défend depuis le début de la crise, un abaissement des conditions d'accès à ce filet de sécurité, au regard des remontées des entrepreneurs et indépendants de sa circonscription. Ce matin, le Ministre de l'Economie et des Finances Bruno Le Maire a annoncé, en écho à ce dialogue avec les parlementaires, que les TPE et professions indépendantes auraient accès au fonds de solidarité dès lors qu'elles justifient d'une perte de 50% de leur chiffre d'affaires au mois de mars 2020 par rapport à mars 2019, au lieu du seuil de 70% initialement prévu.

Pour rappel, ce fonds de solidarité permet l'accès, pour les TPE et professions indépendantes, à une aide de l'Etat de 1 500 € sous conditions, pouvant être complétée d'une aide complémentaire des régions de 2 000 € pour les entreprises les plus en difficulté. Pour en savoir plus : <https://www.impots.gouv.fr/portail/>

Pour la députée *« cette décision reflète la qualité du travail de coopération étroite entre nous, députés sur le terrain et à l'écoute des attentes et réalités, et le Gouvernement attentif à ces remontées. Dans cette période de crise, plus que jamais, il faut écouter les territoires, c'est ce qui a été fait et je m'en réjouis. D'autres sujets sont en cours de discussion, qui sont essentiels pour soutenir l'économie drômoise. Je pense notamment aux assurances qui doivent faire un effort supplémentaire au titre de la perte d'exploitation. »*